

DIADEM

DÉMATÉRIALISATION DU DOSSIER INDIVIDUEL DE L'AGENT

Depuis octobre 2019, les agents de l'Insee disposent dans Sirhius de nouvelles fonctionnalités liées à leur dossier individuel dématérialisé. Son activation se fera complètement en mars ou avril 2020. La DGDDI, l'INSEE et la DGFIP sont pilotes.

Lors du groupe de travail du 12 mars 2019, la CFDT a fait part de ses questions à la Direction lors de la présentation du projet de dématérialisation du dossier individuel de l'agent. Retrouvez-les dans le *Syndicalisme Insee* d'avril-mai 2019.

Au 2ème trimestre 2020 aura lieu basculement de la gestion des dossiers des agents relevant du CSRH de l'Insee sous l'application de gestion des dossiers dématérialisés nommée GaudDi.

Toutes les directions relevant des Ministères économiques et financiers devront passer au dossier individuel de l'agent dématérialisé (DIADEM) d'ici le 31 décembre 2022.

L'accès au DIADEM vérifie les mêmes règles de confidentialité que dans Sirhius actuellement.



COMPTE RENDU
CTR DU 11
DÉCEMBRE 2019

VOTE DE LA DÉCISION DE MISE EN ŒUVRE DE DIADEM :
1 POUR CFE CGC / 7 ABSTENTION CFDT CFTC FO 3 CGT SUD / 2 CONTRE CGT SUD

POUR ALLER PLUS LOIN

L'arrêté du 21 décembre 2011 liste les pièces constitutives du DIA électronique, ainsi que leur durée de conservation et leur sort final (archivage ou destruction).

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000026872215>



VOS REPRÉSENTANTS CFDT À CE CTR

Nathalie Bailly
Secrétaire nationale CFDT
tel 06 26 84 65 14

Stéphane Dupin
Auvergne

Thanh Nguyen-Tu,
PACA

Antony Barille
Marielle Bigot